

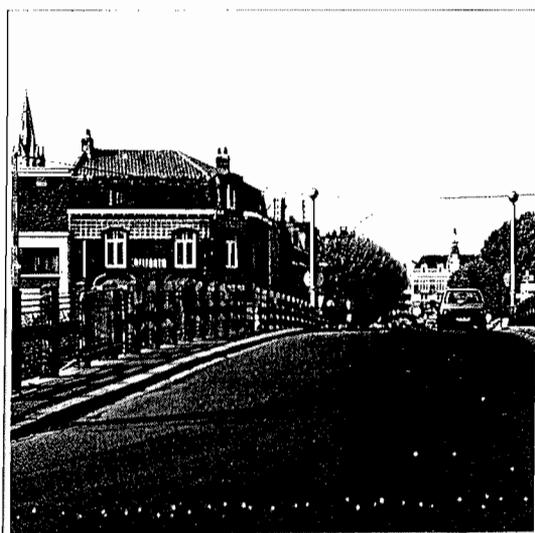
Commune de LA BASSEE
Canton de La Bassée



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Octobre 1997

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation	5
Territoire communal	8
Schéma urbain	9
Charte paysagère	10
Centre ville	11
Entrées de ville	12
Abords du canal	13
Sensibilisation de la population	15
Bibliographie	16
Annexe	17

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'études d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

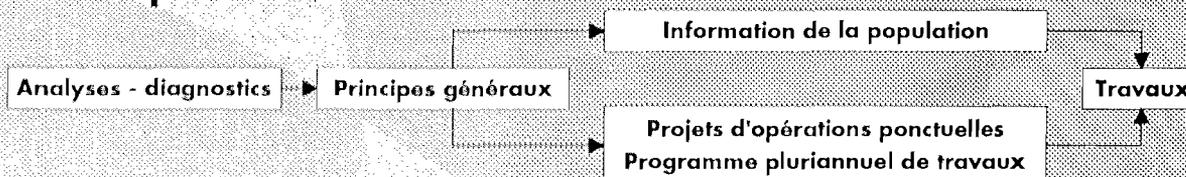
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Etude d'Avant-Projet Sommaire) et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir une étude d'Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destinée au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Présentation

La Bassée (6054 habitants en 1990, une population en régression depuis le recensement de 1982) fait partie de l'une des trois villes importantes du secteur des Weppes, avec Sainghin-en-Weppes et Wavrin.

Par le passé, l'activité industrielle et le développement urbain de ces villes "n'ont pas connu l'essor que leur prédisait le précédemment schéma directeur. On y remarque même un certain recul de l'activité. Ce tassement se traduit dans l'évolution démographique : quasi stagnation dans les villes précédemment citées, mais en forte croissance dans les bourgs et les villages.

Cette situation pose des problèmes d'organisation et d'équipement pour les petites communes qui ont quelques difficultés à absorber ce surplus démographique et le déséquilibre socio-démographique qu'il entraîne. Par ailleurs, les extensions se sont faites surtout sous forme d'habitat individuel, forme difficile à maîtriser. Enfin, l'offre de logements reste faiblement diversifiée, avec peu de locatifs adaptés aux jeunes ménages et aux personnes âgées".

De ce constat, l'actuel Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise conclut qu'il faut conforter les pôles urbains existants, et plus particulièrement concernant La Bassée qu'il faut envisager :

- des extensions urbaines à hauteur de :
 - . 63 ha en zone urbaine multifonctionnelle,
 - . 18 ha en zone urbaine à dominante économique

pour une superficie totale de la commune de 354 ha et une superficie de la zone urbaine existante de 198 ha,

- l'amélioration de l'accessibilité quotidienne de l'agglomération lilloise, par la mise à deux fois deux voies de la R.N. 41 (l'aménagement doit se concilier avec la vocation rurale et paysagère des Weppes) et par les liaisons T.E.R. depuis La Bassée.

L'étude menée en 1996 sur La Bassée par le Cabinet Guillin Consultants a permis de préciser les enjeux portés par La Bassée et d'ouvrir certaines pistes de réflexion pour aider la commune à jouer pleinement son rôle de ville-relais dans le maillage urbain régional.

En effet, La Bassée peut offrir à la population une alternative séduisante aux fortes contraintes que connaissent les grands centres urbains tels que Béthune et surtout Lille (coût du logement, stress urbain, nuisances sonores et visuelles...) ou aux difficultés que rencontrent de nombreux villages pour répondre aux exigences de plus en plus fortes de la population en matière d'équipements de proximité.



La Bassée



Infographie C.U.D.L. Thiéffry - le 05/02/96

Echelle 1/20 000

Cette étude a confirmé la nécessité de développer une image plus attractive de la commune en agissant de façon prioritaire sur :

- les espaces publics centraux,
- les entrées de ville,
- les abords du canal.

Dans le but de mener à bien ce projet, la municipalité a décidé d'engager une démarche d'amélioration du cadre de vie dans le cadre de la politique F.A.C.V. initiée par le Conseil Général du Nord.

Le programme de l'étude fait l'objet du présent document. Cette étude pourra s'organiser en trois phases : une phase portant sur la recherche de l'identité communale ; elle servira de fondement à la seconde phase orientée sur les projets d'aménagement à mener sur les trois thèmes précédemment évoqués. Une troisième phase sera orientée vers la pédagogie du projet pour aider la population à s'approprier la ville et son évolution.

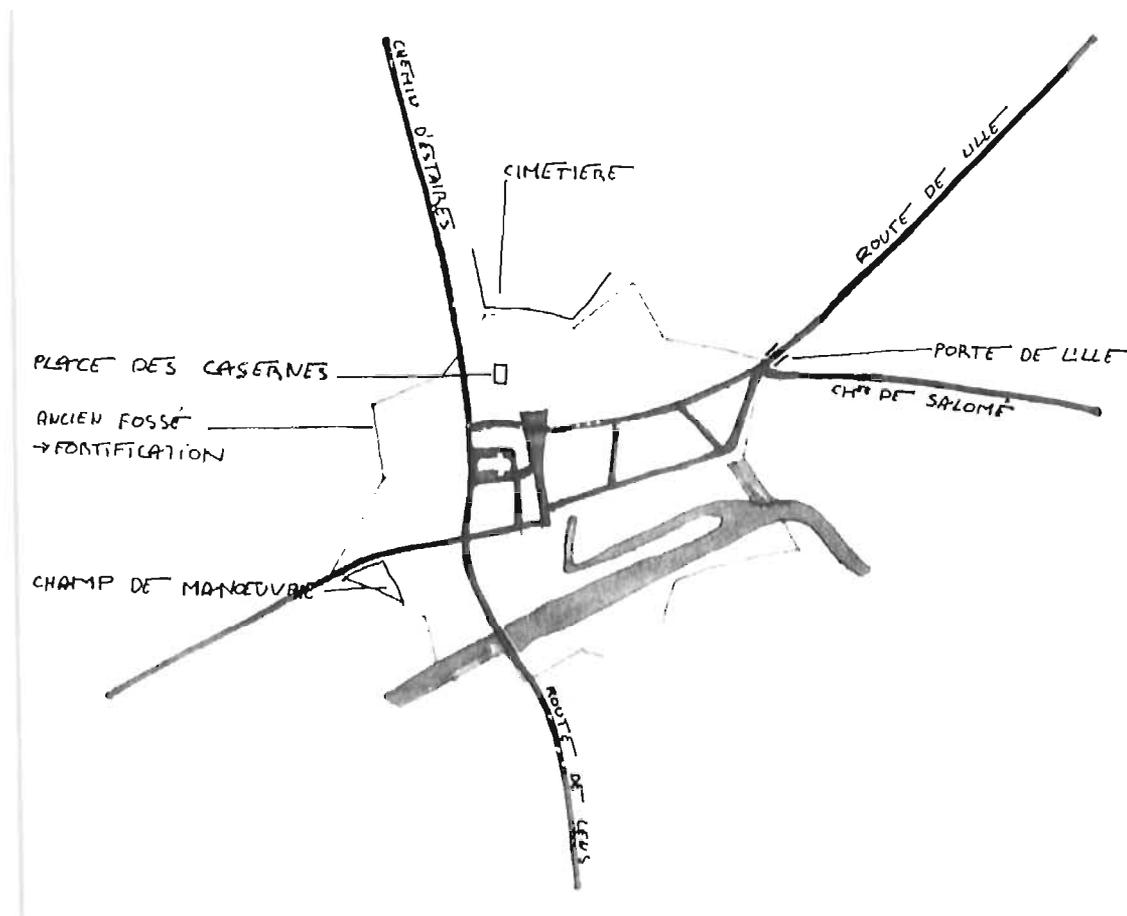
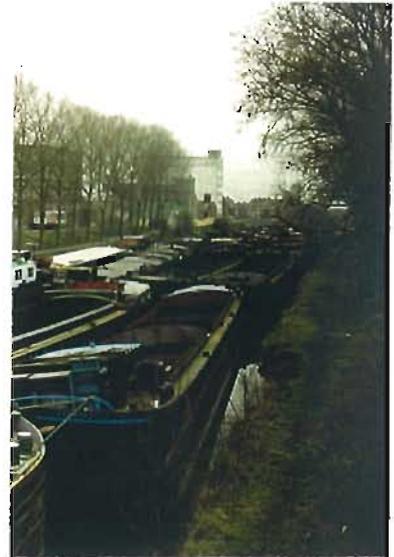
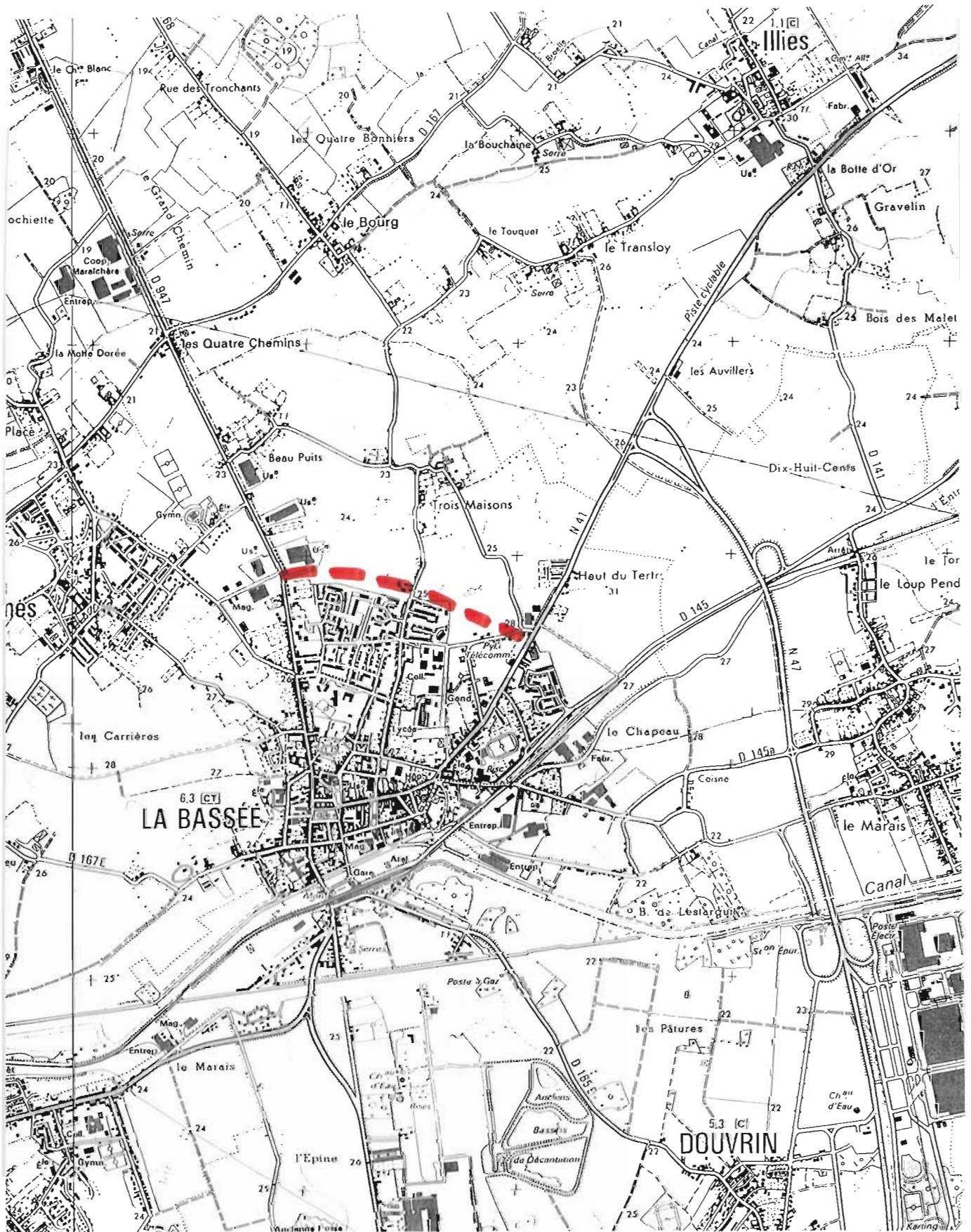


Schéma de La Bassée ville fortifiée en 1883

Territoire communal



Voie de contournement à réaliser à court terme 

D'après carte I.G.N. 1/25000ème

Schéma urbain

Après avoir bénéficié d'une situation exceptionnelle de "porte", lieu de passage obligé entre Lille et Béthune, La Bassée souffre aujourd'hui de contraintes liées à cette localisation stratégique : nuisances visuelles et sonores, problèmes de sécurité routière, difficultés de circulation et de stationnement dans le centre (20000 véhicules passent en moyenne par le centre chaque jour).

Pour remédier à ces problèmes, une voie de contournement nord inscrite au P.O.S. est actuellement étudiée par les services de la C.U.D.L. et devrait voir sa réalisation avant l'an 2001. Cette voie devrait avoir pour effet de décharger le centre d'un certain nombre de poids lourds, sans pour autant résoudre complètement les problèmes de saturation des axes viaires.

A plus long terme, la réalisation de l'A24, en doublant la liaison Lille-Béthune, pourrait soulager sensiblement la traversée de La Bassée.

Aujourd'hui, il est nécessaire de profiter de la réalisation prochaine de la déviation des camions au nord pour repenser l'aménagement des voies d'accès à la ville en même temps que des espaces publics centraux qu'elles desservent.

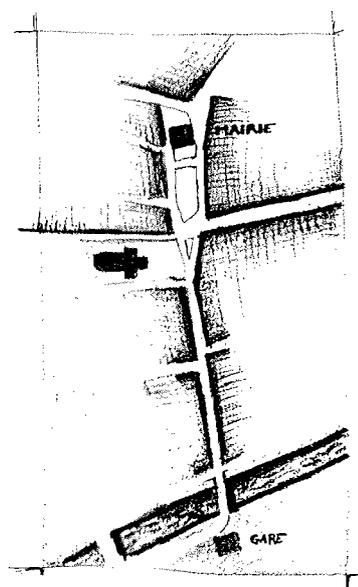
Sur les bases de l'analyse réalisée par le cabinet d'études et de conseil, Guillin Consultants, "La Bassée, radioscopie commerciale d'une ville-relais", sur les bases de comptages réalisés par les services de la C.U.D.L. et en relation avec ceux-ci, le bureau d'études proposera à la municipalité plusieurs schémas fonctionnels pour l'organisation de l'espace urbain.

Les schémas feront apparaître :

- les fonctions attribuées aux voiries et en particulier aux voies d'accès à la commune (nombre et type de véhicules automobiles, de cycles, usages piétonniers),
- les rôles que doivent jouer les différents espaces publics (emplacement du marché...),
- les articulations envisagées entre les quartiers et le centre et entre les différents quartiers eux-mêmes.

Avant tout projet d'aménagement, ces schémas permettront à la municipalité, en retenant une option parmi les différentes propositions, de définir les grandes stratégies urbaines à développer à moyen terme.

Ces axes stratégiques serviront de bases à la fois aux propositions d'aménagement qui seront faites dans le cadre de l'étude F.A.C.V., ainsi qu'à d'autres projets qui pourraient se révéler opportuns par la suite.



Un axe structurant à revaloriser

Charte paysagère

L'identité de La Bassée repose sur l'unité architecturale et urbaine de la ville qui, entièrement détruite pendant la première guerre mondiale, fut reconstruite selon un plan d'aménagement et d'extension (loi du 14 mars 1919) dont le tracé fut confié à l'architecte Léon Debatte.

Reconstruite sur les principes hygiénistes en vogue à l'époque, la ville se voulait aérée et moderne, en rupture avec la ville insalubre du XIX^{ème} siècle.

La construction des immeubles fut entreprise dans un même esprit et soumise à des règlements sanitaires assez stricts (Cf. annexe).



Le centre garde encore aujourd'hui les grands traits de cet urbanisme régulier. L'architecture est elle aussi préservée pour l'essentiel.

Néanmoins ce patrimoine, encore trop récent pour être reconnu comme tel, est fragile. Il peut être menacé si des opérations de préservation et de valorisation ne sont pas engagées.

L'étude F.A.C.V. doit offrir l'opportunité de faire valoir l'identité communale. La mise en place d'une charte paysagère y contribuera tout autant que des opérations d'aménagement de qualité.

La charte paysagère de La Bassée devra montrer comment il est possible de bâtir l'avenir sur les richesses léguées par l'histoire, celle-ci fût-elle récente.

A partir d'une étude patrimoniale, elle dessinera les grands axes du paysage urbain de demain (plantation des voies, mobilier urbain, éclairage nocturne, esthétique architecturale...).

Ces principes pourront servir à élaborer le règlement de P.O.S. dont la révision est aujourd'hui en cours. Ils seront un guide pour les aménagements futurs tant sur le domaine public que privé.

Centre ville

Parmi les actions prioritaires à engager, l'amélioration du cadre de vie dans le centre s'impose comme une urgence.

En effet, la déviation des poids lourds par le nord va décharger quelque peu le centre d'un trafic encombrant. Il importe de profiter de ce changement pour modifier les espaces publics du centre ville sans attendre que de nouvelles habitudes s'installent ; habitudes qui seraient à nouveau perturbées par les aménagements du centre.

Si La Bassée veut continuer de jouer pleinement son rôle de ville-relais dans le maillage urbain régional, il importe que la ville puisse offrir un certain nombre de services. L'étude menée par le cabinet Guillin Consultants est à ce sujet particulièrement éclairante.

La qualité du centre ville joue dans cette stratégie un rôle essentiel.

Or, si l'architecture laissée par la reconstruction de la première guerre mondiale est de qualité et confère à la ville une forte cohérence, l'aménagement des espaces publics résulte essentiellement de la juxtaposition des éléments et de l'absence de hiérarchie entre les différentes fonctions et les divers usages de l'espace.



Sur la base du schéma urbain retenu par la municipalité et sur la base de la charte paysagère préalablement définie, le bureau d'études élaborera une esquisse sur l'ensemble du centre ville. Il réalisera une étude d'Avant-Projet-Définitif sur le secteur qui, suite à l'esquisse, sera jugé prioritaire par la municipalité.

Entrées de ville

Complémentaire aux aménagements qui seront réalisés dans le centre urbain, l'amélioration des entrées de ville par la N.41 venant de Lille ou venant de La Bassée apparaît comme une priorité dans le contexte de la mise à deux fois deux voies de la N41 entre Illies et Lille et la déviation des poids lourds par la réalisation d'une nouvelle voie au nord de La Bassée.



Entrée venant de Lille



Entrée venant de Béthune

Sur les bases du schéma urbain et de la charte paysagère, le bureau d'études réalisera une étude d'Avant-Projet-Sommaire sur chacune des deux entrées.

L'étude se fera en concertation avec les services de la C.U.D.L. compétents sur la section urbaine de cet axe, et les services de la D.D.E. compétents sur l'élargissement de la N.41.



Rue de Lille

Abords du canal

L'espace urbanisé de La Bassée est tangent à un bras du canal d'Aire qui marque la limite sud du centre ville.

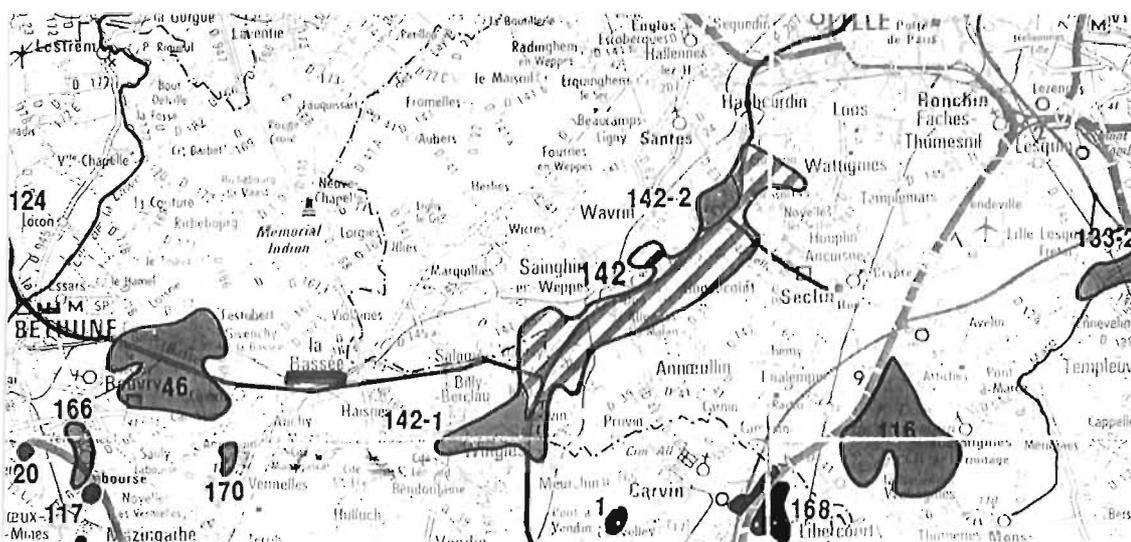
La proximité du centre et du canal est un atout formidable pour le cadre de vie communal.

Bien qu'encore insuffisamment valorisé (seul un ponton manifeste aujourd'hui les potentialités récréatives du site), bien qu'encore marqué par son ancienne vocation industrielle (présence de friches), le canal constitue déjà un site attractif pour bon nombre d'habitants et en particulier de pêcheurs (1000 pêcheurs sont recensés à La Bassée).



Par ailleurs, grâce à la situation particulièrement intéressante de ce bras de canal, La Bassée pourrait jouer un rôle important dans le projet de tourisme fluvial actuellement à l'étude au Conseil Régional.

Enfin, le canal est un moyen pour la commune d'être reliée à deux grands sites d'intérêts écologiques et paysagers : à l'ouest la Z.N.I.E.F.F. 42 des marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert, et à l'est la Z.N.I.E.F.F. 142 de la basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emermin qui recouvre en partie le site du futur parc de la Deûle.



Aujourd'hui, une opportunité foncière se présente puisque la C.U.D.L. vient d'acquérir, en bordure du canal et dans le prolongement de la gare, un terrain de 9000 m² pour y réaliser dans un premier temps une aire de stationnement de 150 places et à terme de 300 places.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du S.D.A.U. (liaisons T.E.R. à développer depuis La Bassée) et dans la vocation de ville-relais de La Bassée.

Il serait cependant dommage de ne pas profiter de cette occasion pour valoriser les abords du canal et en tirer bénéfice pour le cadre de vie et les projets récréatifs communaux.

C'est pourquoi le bureau d'étude esquissera, en concertation avec les services du Conseil Régional, un projet global de valorisation des abords du canal puis il réalisera, en concertation avec les services de la C.U.D.L., une étude d'Avant-Projet-Définitif sur les abords de la gare en tenant compte du phasage du projet.

Sensibilisation de la population

Pour être pertinents, les aménagements de la ville devront être ambitieux et dépasser le simple toilettage ou l'embellissement.

Les projets ne pourront pas être menés sans lien avec la population, sans risque d'être rejetés faute d'être compris.

Il importe donc que, dès les premières réflexions, le bureau d'études puisse proposer des actions de sensibilisation, d'information ou de consultation de la population. Les pistes sont nombreuses :

- ateliers pédagogiques avec les enfants proposés par le C.A.U.E. dans le cadre de "l'école des passemurailles",
- expositions-débats tout public,
- opération "enseignes commerciales", menées avec des plasticiens,
- etc...

La mission du bureau d'étude se limitera dans le cadre de l'étude F.A.C.V. à élaborer une stratégie de concertation avec les usagers dont la mise en oeuvre fera l'objet de consultations ultérieures.

Bibliographie

Claude Fouret - 1997 "L'aventure des villes, 1850-1950", Archives départementales du Nord

Cabinet d'études et de Conseil, Guillin-Consultants - 1996 "La Bassée, radioscopie commerciale d'une ville-relais" le Constat - Les perspectives.

Syndicat mixte pour la révision du schéma directeur de l'arrondissement de Lille - Décembre 1996 - Schéma Directeur de développement et d'urbanisme de la Métropole lilloise.

C.A.U.E. du Nord - Octobre 1993 - Lecture des paysages in "Trame Verte - Politique du paysage", Conseil Général du Nord.

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte *Fanny Frigout*

Ecologue *Ahmed Rebaï*

Paysagiste *Jean-Marc Le Moing*

Secrétariat *Monique Dhoedt*

Annexes

Extrait de "L'aventure des villes - 1850-1950"
Catalogue de l'exposition rédigé par Claude Fouret 1997
Archives départementales du Nord.

RECONSTRUCTION OU RECONSTITUTION ? LA BASSÉE

85 - LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'EXTENSION

La ville de La Bassée fut entièrement détruite pendant la Première Guerre Mondiale. Dès la fin des combats, la municipalité, conformément à la loi du 14 mars 1919, décidait d'établir un plan d'aménagement et d'extension, dont le tracé fut confié à l'architecte Léon Debatte, ancien architecte municipal d'Aire-sur-la Lys, nouvellement nommé à La Bassée.

La reconstruction de la cité était aussi une opération de modernisation. La gare, jusqu'alors éloignée du centre, en était rapprochée. Une artère de 20 mètres de large la reliait à la Grand Place, elle-même agrandie. Cette nouvelle voie, prolongée au delà de la place, rejoignait un boulevard, autour duquel il était prévu d'édifier les nouveaux quartiers. Les écoles et l'hospice encadraient un jardin public et des terrains de sport.

L'UTOPIE DE LA VILLE RECONCILIÉE

Dans la ville, les alignements étaient rectifiés, les rues élargies et les pans coupés. Des équipements collectifs venaient s'ajouter à l'ensemble : des bains-douches, un marché couvert, une école de natation et l'éclairage public à l'électricité et au gaz.

L'assainissement de la cité était réalisé. Un château assurait la distribution de l'eau ; un égout collecteur menait les eaux usées vers des bassins de décantation et une usine d'épuration.

Sur l'esquisse d'A. Franquet, la ville neuve de La Bassée apparaissait aérée, percée de larges avenues et d'espaces verts : la cité idéale.

Plan d'aménagement, 10 novembre 1922, A.D.N. Plan 2229

86 - MAISONS ET IMMEUBLES À LA BASSÉE

La reconstruction des logements fut soumise à un règlement sanitaire assez strict, comparable à celui adopté au même moment dans les autres cités. La hauteur des immeubles devait être proportionnelle à la largeur de la rue : 6 mètres pour une voie inférieure à 12 mètres de large ; 19 pour une voie de 12 à 15 mètres ; et 20 au delà.

La hauteur sous plafond ne devait pas être inférieure à 2,80 m au rez-de-chaussée et 2,60 m à l'étage. Chaque maison de plus de trois pièces habitables était pourvue d'une distribution publique d'eau potable et de lieu d'aisance, éclairée et dotée d'un point d'eau.

Les immeubles reconstruits prirent le même aspect qu'avant guerre, dans un style assez peu régionaliste, où les pignons étaient rares, même si l'usage de la brique conservait le style local. C'est en ce sens que l'on peut parler de reconstitution, même si fondamentalement la ville insalubre du XIX^e siècle a disparu.

A.D.N. 5 Pi La Bassée 46, 1955

87 - L'HÔTEL DE VILLE

Placé dans la perspective de la nouvelle artère menant à la gare, l'hôtel de ville ne fut pas une reconstitution. D'une conception assez classique : services administratifs au rez-de-chaussée, cabinet du maire et salle de réception à l'étage, le bâtiment intégrait cependant l'oeuvre de la "goutte de lait" avec salle d'attente et de visite, bureau du médecin. Rompant avec l'ancien hôtel, le nouveau adopta le style néo-Renaissance.

L'hôtel de ville, A.D.N. in *Le Grand Hebdomadaire Illustré*, 10 août 1924

88 - LE MONUMENT AUX MORTS

L'édification du monument aux morts entraîna une controverse politico financière caractéristique de la reconstruction. Le projet était lancé en 1922 : les fonds seraient rassemblés à la fois par souscription et par une subvention municipale.

En 1925, la société Saint-Joseph de Buxy, en Saône-et-Loire, proposait un monument qui lui restait : un large socle, surmonté d'une colonne portant une statue de Jeanne d'Arc, entouré de quatre pilastres et de ferronnerie. Il suffisait de compléter l'ouvrage par un groupe de soldats, placés au pied de la statue.

Dès lors, la polémique allait se développer autour de l'aspect esthétique de l'ensemble, jugé insuffisant par le conservateur du musée des Beaux-Arts de Lille et par Émile Dubuisson, membre de la commission départementale. Étant donné la personnalité et l'engagement politique des différents protagonistes, il n'est pas douteux que les arrière-pensées des uns et des autres aient pu jouer un rôle essentiel.

La présence de Jeanne d'Arc au sommet du monument et l'absence de la croix de guerre motiva le refus des anciens combattants d'assister à l'inauguration du monument.

Le monument fut cependant mis en place derrière l'église, malgré l'avis de la commission départementale et l'hostilité de certains acteurs locaux.